



NET ZÉRO

GUIDE INTRODUCTIF POUR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES
JUILLET 2021

Avec le
soutien
de



WWF

Le WWF est l'une des toutes premières organisations indépendantes de protection de l'environnement dans le monde. Avec un réseau actif dans plus de 100 pays et fort du soutien de près de 5 millions de membres, le WWF œuvre pour mettre un frein à la dégradation de l'environnement naturel de la planète et construire un avenir où les humains vivent en harmonie avec la nature, en conservant la diversité biologique mondiale, en assurant une utilisation soutenable des ressources naturelles renouvelables, et en faisant la promotion de la réduction de la pollution et du gaspillage.

Depuis 1973, le WWF France agit au quotidien afin d'offrir aux générations futures une planète vivante. Avec ses bénévoles et le soutien de ses 220 000 donateurs, le WWF France mène des actions concrètes pour sauvegarder les milieux naturels et leurs espèces, assurer la promotion de modes de vie durables, former les décideurs, accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte écologique, et éduquer les jeunes publics. Mais pour que le changement soit acceptable, il ne peut passer que par le respect de chacune et de chacun. C'est la raison pour laquelle la philosophie du WWF est fondée sur le dialogue et l'action. Monique Barbut est présidente du WWF France et Véronique Andrieux en est la directrice générale.

Pour découvrir nos projets rendez-vous sur : wwf.fr

Ensemble, nous sommes la solution.

À propos de iPlanet Advisory

iPlanet Advisory est une société internationale de consulting en matière de finance durable, de changement climatique et de reporting extra-financier.

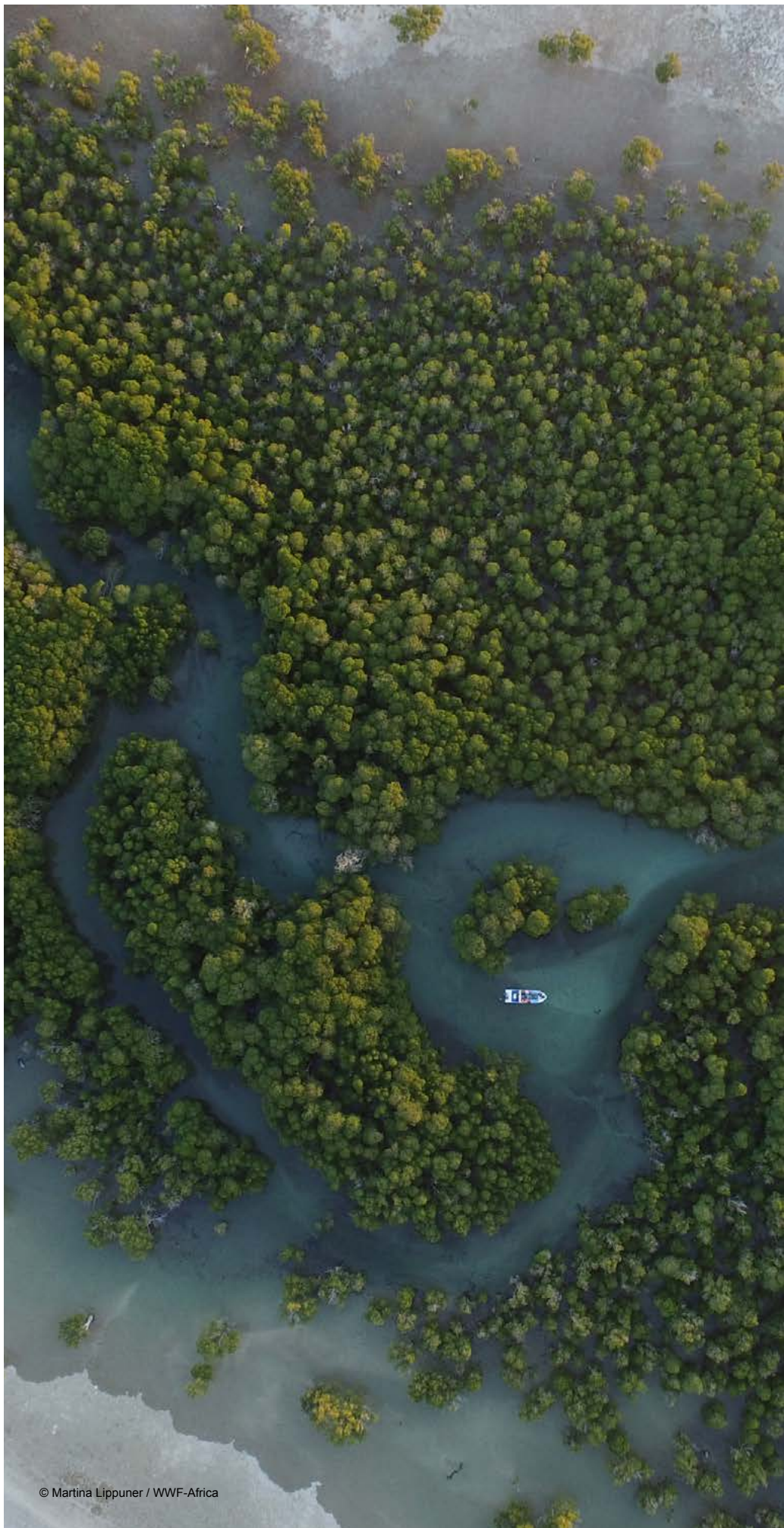
Basé à Paris et dirigé par Simon Messenger, un expert en reporting et en finance durable avec 15 ans d'expérience, sa mission est de catalyser la transition de la société vers un monde plus durable et à faible émission de carbone.

Vous trouverez de plus amples informations sur <http://www.iplanetadvisory.com>

Avis de non-responsabilité

Cette publication et les documents associés ne sont pas destinés à fournir et ne constituent pas des conseils financiers ou d'investissement. Le WWF ne fait aucune déclaration concernant l'opportunité ou l'adéquation d'un investissement dans une société, un fonds d'investissement ou un autre véhicule particulier, ni concernant le recours aux services d'une entité particulière, d'un prestataire de services de retraite ou d'un autre prestataire de services pour la fourniture de services d'investissement.

La décision d'utiliser les services d'une institution financière ou d'une autre entité ne doit pas être prise sur la base des déclarations contenues dans cette publication. Bien que tous les efforts aient été faits pour s'assurer que les informations contenues dans cette publication sont correctes, le WWF et ses agents ne peuvent en garantir l'exactitude et ne peuvent être tenus pour responsables de toute réclamation ou perte de quelque nature que ce soit en rapport avec les informations contenues dans ce document, y compris (mais sans s'y limiter) les pertes de profits ou les dommages punitifs ou consécutifs ou les réclamations pour négligence.



© Martina Lippuner / WWF-Africa



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
QU'EST-CE QUE NET ZÉRO ?	5
POURQUOI SE FIXER UNE CIBLE NET ZÉRO ?	5
L'OPÉRATIONNALISATION DE CIBLES NET ZÉRO	6
CRITÈRES WWF POUR DES ENGAGEMENTS NET ZÉRO CRÉDIBLES POUR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	18
ENGAGEMENTS NATIONAUX	22
INITIATIVES INTERNATIONALES POUR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	25

Bureau d'édition

Head of Green Finance - WWF France

Mise en page

Agence Muscade

Les marques WWF® et World Wide Fund for Nature® et ©1986 Panda Symbol sont la propriété de WWF-World Wide Fund For Nature (anciennement World Wildlife Fund). Tous droits réservés.

Document publié en juillet 2021

Toute reproduction totale ou partielle doit mentionner le titre et porter crédit à l'éditeur mentionné ci-contre en tant que titulaire du droit d'auteur.

WWF France, 35-37 rue Baudin - 93310 Le Pré Saint-Gervais

Photo de couverture : © Mazidi Abd Ghani / WWF-Malaysia

INTRODUCTION

Au cours de la dernière décennie, le changement climatique est devenu de plus en plus intégré dans les stratégies et les plans opérationnels des institutions financières : cela reflète à la fois l'impact que le changement climatique aura sur les entreprises (par exemple, en créant des actifs échoués (*stranded assets*) ou en modifiant les préférences des consommateurs), ainsi que l'impact que les institutions financières ont sur le climat (par exemple, via leurs émissions directes ou les émissions des entreprises dans lesquelles elles investissent).

Le leadership dans le domaine de la finance durable gagne donc en ambition et en robustesse : alors qu'il y a dix ans, le simple fait de considérer le changement climatique comme un sujet important était tout à fait remarquable, aligner l'économie et les décisions des entreprises sur les objectifs de l'Accord de Paris (limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C et s'efforcer d'atteindre 1,5°C d'ici la fin du siècle par rapport aux niveaux préindustriels) est devenu une attente minimale des institutions financières, et de la société dans son ensemble, depuis la COP21.

La réorientation des flux de capitaux pour soutenir la transformation de l'économie à un rythme compatible avec les scénarios fondés sur la science – science-based – (c'est-à-dire « aligner son portefeuille ») est une attente minimale de tous les types d'institutions financières, tout comme les attentes pour plus de clarté sur actions supplémentaires qui

seront mises en place (comme des activités d'engagement ou le financement de certaines industries afin d'accélérer la transition).

En 2021, en amont de la COP26, le niveau d'ambition est revu de nouveau à la hausse pour refléter l'urgence de la nécessité de réorienter les capitaux et d'aligner les portefeuilles, à la fois en termes de réduction des risques économiques systémiques mondiaux, mais surtout en termes de soutien de la viabilité à long terme des normes sociétales actuelles.

De nombreuses initiatives, décrites dans la section 4, sont à l'origine des engagements publics des institutions financières et du développement de méthodologies et de principes techniques, ainsi que de la mise en place de niveaux d'ambition minimums pour que les engagements soient jugés crédibles. Ces initiatives sont menées en amont de la COP26 par la campagne *Race to Zero*, et trois des principales initiatives sont les suivantes : *UN-convened Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA)*, *le Net Zero Asset Manager Initiative (NZAMI)*, et *l'UN-convened Net Zero Banking Alliance (NZBA)*.

Ce guide a pour but d'aider les institutions financières à répondre aux questions techniques qu'elles peuvent se poser lorsqu'elles évaluent leurs portefeuilles pour les aligner sur une cible Net Zéro et de répondre à certains des principaux défis techniques qui sous-tendent la mise en œuvre de stratégies robustes et fondées sur la science.

QU'EST-CE QUE "NET ZÉRO" ?

Alors que les acteurs financiers qui demandent - ou prennent - des engagements net zéro sont largement d'accord avec l'intention d'un niveau d'ambition « Net Zéro » (réduire à net zéro les émissions financées), il reste un niveau significatif de variabilité dans la signification pratique des engagements net zéro par les institutions financières : par exemple, comment capturer les émissions de Scope 3 ? Quelles classes d'actifs sont couvertes ? Quelles échéances doivent être fixées ? Quelle valeur doit-on accorder aux technologies de capture du carbone dans ses hypothèses, le cas échéant ?

Les exemples suivants mettent en évidence certaines des nuances dans le langage utilisé pour décrire le Net Zéro :

*'The members of the Alliance commit to **transitioning their investment portfolios to net-zero GHG emissions by 2050 consistent with a maximum temperature rise of 1.5°C above pre-industrial temperatures, taking into account the best available scientific knowledge including the findings of the IPCC, and regularly reporting***

on progress, including establishing intermediate targets every five years in line with Paris Agreement Article 4.9' UNEP FI Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA)

*'Investors can **decarbonise investment portfolios and increase investment in climate solutions**, in a way that is consistent with a 1.5°C Net Zero emissions future' IIGCC Paris Aligned Investment Initiative (PAII)*

*Net-zero is a point where **'anthropogenic emissions of greenhouse gases to the atmosphere are balanced by anthropogenic removals over a specified period'** International Panel on Climate Change (IPCC)*

Bien qu'aucune réponse ne soit « correcte », plusieurs principes clés devraient faire l'objet d'un consensus afin de garantir que l'ensemble des engagements répondent au niveau d'urgence de l'action requise pour atteindre des émissions net-zéro de GES d'ici 2050 au plus tard, afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

POURQUOI SE FIXER UNE CIBLE NET ZÉRO ?

Une question sous-jacente pour toute institution financière pourrait être « *pourquoi devrais-je me fixer une cible Net Zéro ?* ». Il existe de nombreuses raisons, dont :

- **Pour répondre à l'urgence climatique mondiale** : la différence entre les impacts environnementaux et sociétaux d'un réchauffement de 1,5°C d'ici la fin du siècle et de 2°C est significative, avec notamment des centaines de millions de personnes en moins qui seraient gravement touchées par les impacts environnementaux et sociaux.
- **Pour gérer les risques de l'entreprise et tirer parti des opportunités stratégiques** : dans le cadre de la transition planifiée convenue par tous les pays du monde par le biais de l'Accord de Paris, la valeur de certains secteurs peut rapidement chuter (ce qui soulève le risque d'« actifs échoués ») tandis que d'autres croissent. Parallèlement, les évolutions réglementaires et politiques inciteront à la croissance de la valeur dans certains secteurs

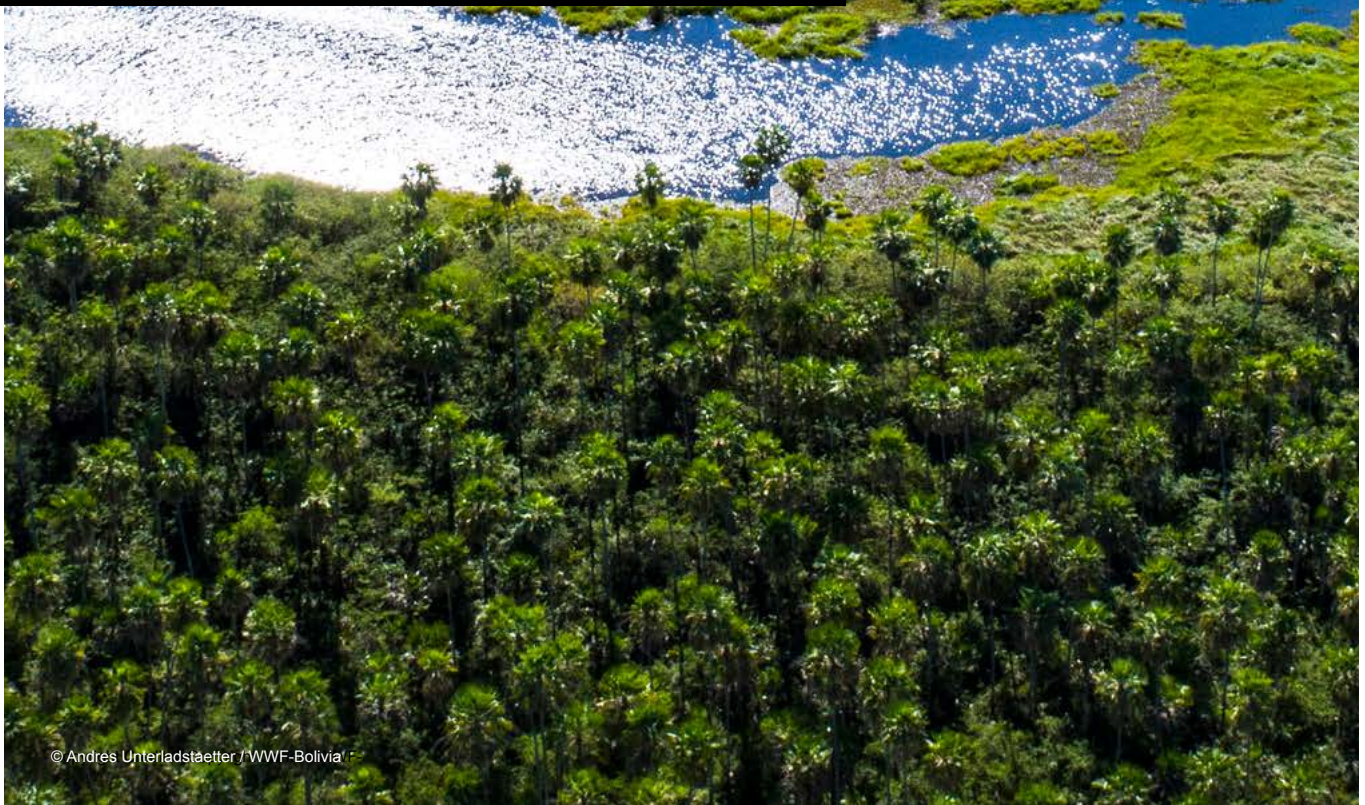
plutôt que dans d'autres. L'opérationnalisation d'un engagement Net Zéro par des actions à court terme peut aider les institutions financières à gérer ces risques et à tirer parti des opportunités.

- **Pour jouer un rôle clé pour faciliter la transition vers une économie à faible émission de carbone** : les institutions financières ont un rôle essentiel à jouer pour catalyser la transition vers une économie faiblement émettrice en carbone en tant que fournisseurs de capital. En prenant un engagement Net Zéro et en définissant ses actions à court terme, une institution financière envoie un signal fort aux décideurs politiques, aux régulateurs du marché, aux autres institutions financières, aux bénéficiaires des investissements et aux autres acteurs à long terme des plans stratégiques.

Le reste du guide fournit des réponses à certaines questions initiales auxquelles les institutions financières peuvent être confrontées lors de la définition de leurs cibles et des actions associées.



L'OPÉRATIONNALISATION DE CIBLES NET ZÉRO



© Andres Unterladstæetter / WWF-Bolivia

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE ZÉRO ÉMISSION (BRUTE) ET ZÉRO ÉMISSION NET (NET ZÉRO) ?

Une cible « Net Zéro » est une cible où il y a un équilibre global entre les émissions produites et les émissions retirées de l'atmosphère.

La cible « zéro brut » est celle où toutes les émissions de gaz à effet de serre (GES) de toutes les sources sont réduites uniformément à zéro.

Par exemple, si vous mettez de l'eau dans une baignoire, dans le but d'obtenir un niveau d'eau stable, une cible « net zéro » est un objectif où l'eau qui entre par le robinet s'équilibre avec la quantité qui sort par l'évacuation : pour atteindre cet objectif, vous pouvez soit réduire la quantité d'eau qui entre,

soit, en second recours, augmenter la quantité qui sort (il est important de noter que l'objectif principal doit être de réduire l'entrée, et non d'augmenter la sortie).

Une cible de « zéro émission brute » signifierait que l'on ferme complètement le robinet.

Une « cible de zéro émission nette » est donc jugée plus réaliste, car elle autorise certaines émissions résiduelles, en particulier dans les secteurs difficiles à éliminer, comme l'aviation. Dans ces secteurs, les émissions résiduelles qui ne peuvent être éliminées devront être « compensées » par l'élimination du carbone (voir la section « Compensation » à la [page 12](#)).

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE UN ENGAGEMENT NET ZÉRO ET UN ENGAGEMENT D'ALIGNEMENT SUR L'ACCORD DE PARIS ?

En termes pratiques, un « engagement Net Zéro » d'une institution financière est souvent un raccourci pour indiquer « Net Zéro d'ici 2050 (réchauffement de 1,5°C d'ici la fin du siècle) ». En effet, tous les engagements climatiques crédibles pris par les institutions financières exigent d'atteindre le zéro net à un moment donné avant la fin du siècle et doivent être soutenus par des actions vérifiables et transparentes. Le niveau d'ambition avancé à l'approche de la COP26 est que cette étape soit atteinte au plus tard en 2050.

Pour certaines institutions, un tel engagement pourrait déjà être implicite dans le cadre de leur engagement plus large d'alignement sur l'accord de Paris (« bien en dessous de 2°C et s'efforcer d'atteindre un réchauffement de 1,5°C d'ici la fin du siècle »), car le premier n'exclut pas le second.

Toutefois, l'éventail plus large d'issues possibles dans le cadre de l'engagement « bien en dessous de 2°C » signifie que, pour de nombreux acteurs, leur engagement d'alignement sur l'Accord de Paris implique une neutralité carbone vers 2065 (voir le diagramme de la [page 8](#)), alors qu'un engagement

« Net Zéro » implique une neutralité carbone au plus tard en 2050 : la principale différence réside donc dans l'ambition et la vitesse de mise en œuvre (et, par conséquent, la quantité de carbone libérée dans l'atmosphère). Les outils, les ensembles de données et les méthodologies sont les mêmes dans les deux cas, mais l'un vise à limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C au-dessus des températures préindustrielles d'ici la fin du siècle (« Net Zéro »), tandis que l'autre limitera le réchauffement à « nettement moins de 2°C, en s'efforçant d'atteindre 1,5°C » d'ici la fin du siècle.

Par conséquent, pour une trajectoire de réduction similaire, un engagement « Net Zéro » impliquera de réduire de moitié les émissions de CO₂ de son portefeuille environ 5 ans plus tôt (vers 2030) que pour un engagement « Alignement sur Paris ».

La différence entre les deux, bien qu'elle puisse sembler marginale, est importante en termes d'effets à long terme pour la planète et la civilisation humaine, d'où l'augmentation des attentes générales en 2021 avant la COP26.

Légende

- Voie climatique « 2°C probable »
- Voie climatique « chance moyenne de limiter à 1,5°C »

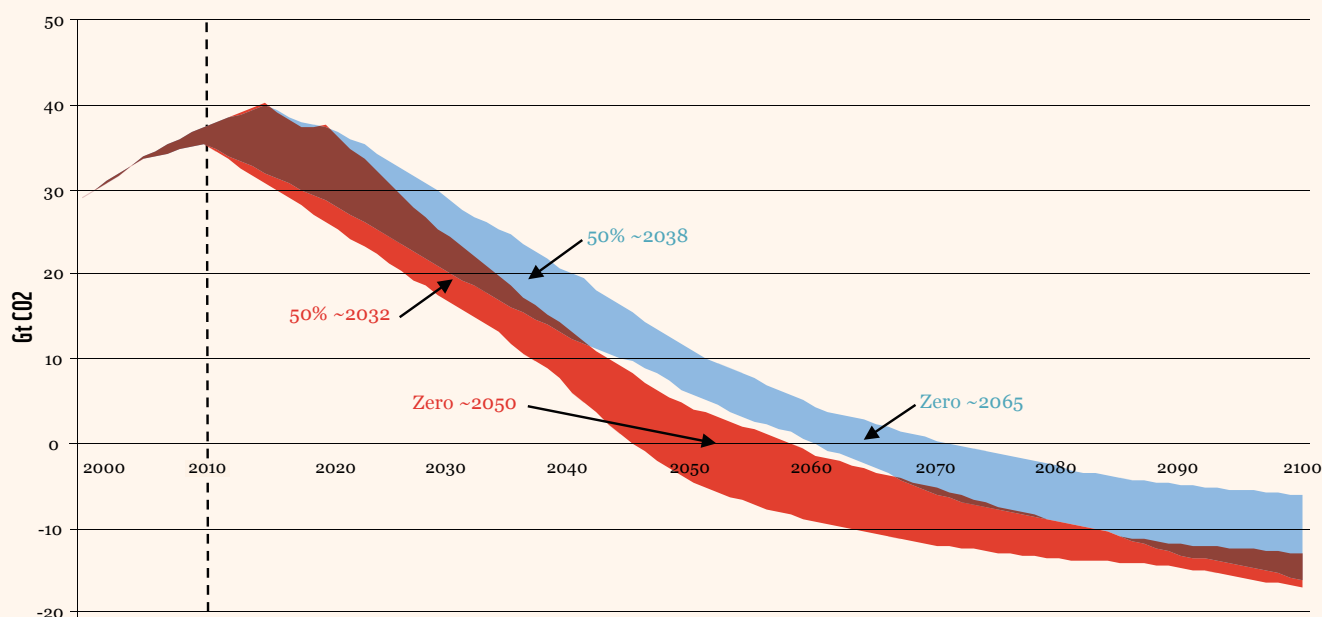


Figure 1 : Éventail de trajectoires d'émissions mondiales ayant des scénarios compatibles avec une probabilité de limiter le réchauffement à 2°C ou à 1,5°C. Source : Joeri Rogelj et al, 'Energy system transformations for limiting end-of-century warming to below 1.5°C,' Nature Climate Change, Vol.5, Juin 2015, p.520 cité dans [OCI The Sky's the Limit](#)

QUELLES APPROCHES MÉTHODOLOGIQUES DOIS-JE ADOPTER POUR FIXER MA CIBLE ?

Il existe un certain nombre d'approches méthodologiques différentes pour la fixation des cibles, et il n'y a pas de méthodologies spécifiques qui « doivent » être utilisées pour fixer des cibles Net Zéro, dans la mesure où le paysage méthodologique évolue rapidement.

Les grandes catégories d'approches ou d'initiatives qui sont actuellement régulièrement utilisées par les institutions financières sont les suivantes :

- **Méthodologies basées sur la comptabilité carbone**, qui examinent les émissions actuelles et futures prévues, en valeur absolue et en intensité sectorielle, afin d'établir les trajectoires nécessaires à la décarbonation du portefeuille. Ces approches nécessitent de mesurer et de suivre les émissions financées, en utilisant par exemple la méthodologie *open source* du *Partnership for Carbon Accounting Financials* (PCAF). Voir les [pages 15-17](#) pour une analyse plus approfondie sur la manière de prendre en compte les émissions Scope 3 dans la définition des cibles.
- **Méthodologies basées sur des capacités futures de production**, comme l'outil PACTA (*Paris Agreement Capital Transition Assessment*), qui examine les plans de production prospectifs des actifs des clients par technologie et par secteur et les aligne sur les scénarios climatiques.
- **Méthodes basées sur une température induite**, qui donnent un degré de réchauffement induit pour les portefeuilles, tel que l'outil de température du *Science-Based Targets initiative – Financial Institutions* (SBTi-FI).
- **Pourcentage d'entreprises** qui répondent à un critère technique ou une exigence scientifique : par exemple, le pourcentage d'entreprises d'un portefeuille alignées sur la taxonomie de l'UE, la part d'entreprises ayant des cibles *science-based*, la part d'entreprises ayant des plans de transition alignés sur l'Accord de Paris.

Ces approches peuvent être soutenues par d'autres actions, telles que la fixation de cibles de financement

spécifiques pour certains secteurs ou technologies. Au fur et à mesure que les méthodologies se développent, les limites des données et des connaissances techniques diminueront et la précision des nouvelles méthodologies, en particulier celle des méthodologies basées sur une température induite - qui ne donnent actuellement qu'une image figée dans le temps, devrait augmenter.

À l'heure actuelle, de nombreuses institutions financières utilisent individuellement plusieurs méthodologies afin de fixer leurs cibles et d'évaluer leurs progrès réalisés par rapport à ces cibles : cette approche multidimensionnelle permet aux méthodologies de se compléter et de soutenir les processus décisionnels des institutions financières.

QU'EST-CE QUI EST "JUSTE" ? CES ÉMISSIONS SONT-ELLES LES MIENNES, OU CELLES DE CETTE AUTRE INSTITUTION FINANCIÈRE ?

En supposant qu'une institution financière soit satisfaite de la qualité des données de son portefeuille, comment décider quelles sont les émissions (ou une autre métrique) qu'elle a financées par rapport à celles qu'une autre institution financière a financées ?

Pour certains types d'activités financières, comme le financement de projets, il peut être raisonnablement facile, par exemple, de déterminer l'empreinte carbone associée à un projet spécifique d'infrastructure dont elle doit tenir compte. Cependant, il devient beaucoup plus compliqué, en tant qu'institution financière, de décider si elle doit s'attribuer un pourcentage des émissions du client qui correspond directement au pourcentage d'actions qu'elle possède, ou si elle

souhaite utiliser une approche différente pour un prêt à une entité non cotée.

Récemment, le *Partnership for Carbon Accounting Financials* (PCAF) a publié la *Global GHG Accounting and Reporting Standard* pour le calcul et l'allocation des émissions en fonction des classes d'actifs et des activités financières. Il existe également d'autres méthodologies et approches, qui présentent différentes variations d'approches basées sur le « *portfolio weight* » (quel pourcentage de mon portefeuille représente cette société ?) ou le « *ownership weight* » (quel pourcentage de cette société est-ce que je détiens ?).

QUELLE COUVERTURE DE MON PORTEFEUILLE DOIS-JE PRENDRE EN COMPTE ?

La fixation de cibles climatiques peut nécessiter des ressources humaines et financières importantes pour la collecte, le suivi et l'analyse des données liées à ces cibles. Il est donc important que la couverture de la cible reflète de manière appropriée la matérialité du secteur ou de l'industrie, tant en termes d'émissions de carbone que de bilan.

En termes simples, si un secteur émet (comparativement) très peu d'émissions, il peut être extrêmement chronophage de collecter et de suivre les données relatives aux émissions de ce secteur, compte tenu de l'impact que cela aura sur les émissions totales. De même, un secteur peut être classé comme « à forte intensité de carbone » mais l'institution financière n'a qu'une seule exposition relativement mineure à

cette industrie : l'élaboration et le suivi d'une cible sectoriel pour cette seule exposition pourraient être considérés comme négligeables.

Les institutions financières doivent donc équilibrer l'intensité en carbone des secteurs avec leur couverture financière pour fixer leurs cibles et se concentrer en priorité sur leurs secteurs prioritaires. Toutefois, afin de garantir une couverture suffisante pour les cibles, des initiatives telles que le SBTi-FI fixent des seuils de couverture minimum (par exemple, 67 % de leurs activités de prêt).

Les initiatives suivantes définissent les secteurs suivants comme des secteurs à forte intensité de carbone ou des secteurs prioritaires :

SECTEUR	NET ZERO ASSET OWNER ALLIANCE (inclus dans la première version du protocole)	PAII NET ZERO INVESTMENT FRAMEWORK	NET ZERO BANKING ALLIANCE
IMMOBILIER	●		●
ÉNERGIE	●	●	●
CIMENT		●	●
PRODUITS CHIMIQUES		●	
FER			●
ACIER	●	●	●
ALUMINIUM		●	●
PÉTROLE ET GAZ	●	●	●
PRODUITS DU PAPIER		●	
MINES DE CHARBON		●	●
EXPLOITATION MINIÈRE DIVERSIFIÉE		●	
TRANSPORT	●	●	●
AGRICULTURE			●

Légende

● Inclus

Tableau 1 : Secteurs prioritaires, ou à forte intensité de carbone, listés par initiative

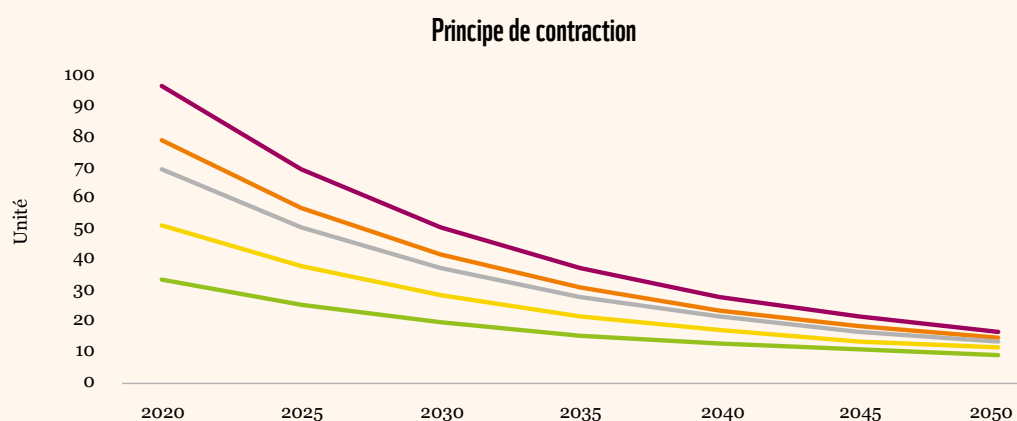
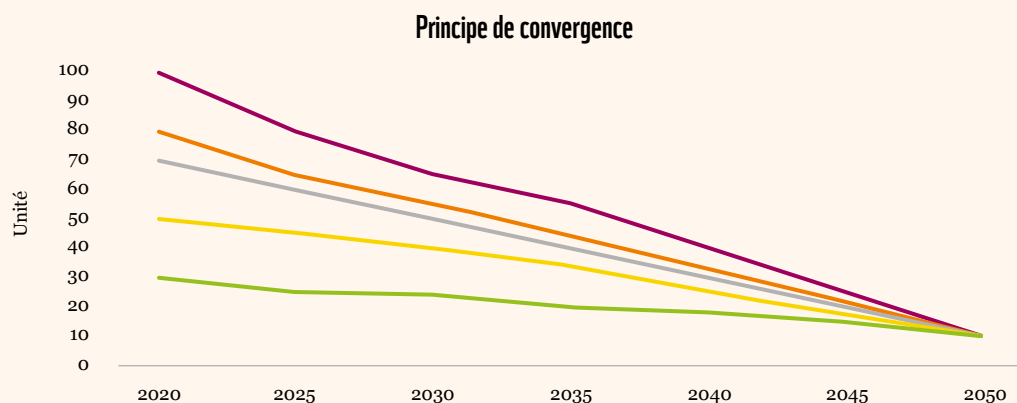
JE COMPRENDS LA CIBLE FINALE (ZÉRO ÉMISSION NETTE D'ICI 2050) : COMMENT LES MÉTHODOLOGIES NOUS Y CONDUISENT-ELLES ?

Lors de l'évaluation de l'impact de l'objectif d'un scénario climatique sur un client ou un portefeuille individuel, le point final (zéro émission nette d'ici 2050) est le même : cependant, il existe deux grandes façons de modéliser la manière dont les clients individuels ou les portefeuilles sectoriels devraient évoluer : une approche de convergence, dans laquelle la vitesse de changement est influencée

par le point de départ (les clients à faible intensité de carbone ont une décroissance d'émissions plus faible à atteindre parce que leur point de départ est « meilleur »), et une approche de contraction, dans laquelle chaque acteur/portefeuille du marché est supposé devoir réduire ses émissions au même rythme (par exemple, 2 % par an), indépendamment de la décarbonation antérieure.

Légende

— Entreprise 1 — Entreprise 2 — Entreprise 3 — Entreprise 4 — Entreprise 5



Figures 2 & 3 : Différence entre l'adoption d'un principe de convergence (diminution égale en pourcentage pour tous, quel que soit le point de départ) pour la fixation de cibles par rapport à un principe de contraction (point final commun). Source : auteurs

QUELLE DATE DOIS-JE CHOISIR POUR MA CIBLE ?

En se fixant une cible « Net Zéro », les institutions financières s'engagent à atteindre la cible Net Zéro au plus tard en 2050 : il devrait donc y avoir une cible pour 2050 ou l'année à laquelle elles pensent atteindre la cible Net Zéro, si celle-ci est antérieure à 2050.

Les trois principales initiatives Net Zéro pour les investisseurs institutionnels (NZAOA), les gestionnaires d'actifs (NZAMI) et les banques (NZBA)

exigent des cibles intermédiaires, dont une fixée pour 2030 ou avant. Pour rappel, d'ici 2030, les émissions devraient avoir été réduites d'environ 50 % par rapport au pic dans la majorité des scénarios de réduction Net Zéro.

Cela garantit que les échéances de la cible sont actionnables et souligne la responsabilité et l'obligation de rendre des comptes des équipes de gestion et de direction actuelles des institutions financières.

PUIS-JE UTILISER DES COMPENSATIONS OU DES ÉMISSIONS ÉVITÉES POUR JUSTIFIER LA RÉALISATION DE MES CIBLES ?

Il est généralement admis que les réductions mêmes doivent toujours être prioritaires et que des compensations ne doivent être utilisées que dans des circonstances spécifiques et lorsqu'il n'existe pas d'autres solutions, par exemple dans les secteurs difficiles à réduire afin d'équilibrer les émissions résiduelles lorsqu'il existe peu d'alternatives technologiquement ou qu'elles ne sont pas financièrement viables. En outre, ces compensations devraient conduire à une séquestration nette du carbone à moyen ou long terme. Le *GHG Protocol* (chapitre 8), les *Oxford*

*Guidelines for Carbon Offsetting*¹ et les travaux de recherche du WWF² sur le sujet expliquent en détail le raisonnement qui sous-tend cette démarche.

Il est également généralement admis que les « émissions évitées » (un investissement dans une technologie qui produit moins d'émissions qu'une base de référence présumée donne des « émissions évitées » que vous soustrayez ensuite de votre total) ne doivent pas être utilisées comme mécanisme comptable pour revendiquer une réduction des émissions.

DOIS-JE PUBLIER LES ACTIONS IDENTIFIÉES EN MÊME TEMPS QUE MES CIBLES ?

Pour que les cibles soient crédibles, il est attendu que les actions qui répondent à ces cibles soient divulguées par les institutions financières. Cela permet en outre à une institution financière de suivre et de mesurer plus facilement ses progrès.

Les différents types d'institutions financières auront à leur disposition différents outils à actionner pour atteindre leurs cibles, par exemple par le biais de clauses restrictives insérées dans les prêts bancaires ou de politiques de gestion pour les investisseurs institutionnels. D'autres actions pourraient inclure l'engagement, la réaffectation de capitaux ou l'investissement ciblé dans de nouvelles technologies à faible émission de carbone. Le désinvestissement est une option, bien que des initiatives telles que la NZAOA mettent l'accent sur l'engagement afin de soutenir la transition (rapide) vers une nouvelle économie.

En termes d'engagement, il existe de nombreux acteurs avec lesquels une institution financière peut choisir de dialoguer, tels que les agences de notation,

les cabinets d'audit, les plateformes boursières, les conseillers en gestion, les consultants en investissement et les fournisseurs de données et de services.

Les institutions financières sont encouragées à identifier les domaines dans lesquels elles disposent des leviers les plus puissants et de l'impact le plus important : par exemple, en tant qu'actionnaire majoritaire d'une entreprise, un investisseur institutionnel peut avoir une influence considérable sur la stratégie future de cette entreprise. Inversement, une banque de détail dont la majorité du portefeuille de prêts est attribuée à des prêts hypothécaires peut avoir un impact plus important en s'engageant auprès du fournisseur national de services publics pour changer de source d'énergie pour la fourniture d'électricité au parc de logements, en plaidant pour une politique nationale de soutien à la rénovation du parc de logements existants ou en améliorant les infrastructures qu'en essayant d'encourager chaque propriétaire à améliorer l'efficacité énergétique de son logement.

OÙ DOIS-JE DIVULGUER MES CIBLES ET LES PROGRÈS RÉALISÉS PAR RAPPORT AUX CIBLES ?

Bien que la fixation d'une cible Net Zéro ne s'accompagne pas d'obligations de reporting en soi, il est

important que les institutions financières qui veulent sérieusement respecter leurs engagements publient

¹ <https://www.smithschool.ox.ac.uk/publications/reports/Oxford-Offsetting-Principles-2020.pdf>

² https://wwfeu.awsassets.panda.org/downloads/wwf_1_5c_position_paper_carbon_dioxide_removal_including_carbon_sequestration_in_natur.pdf

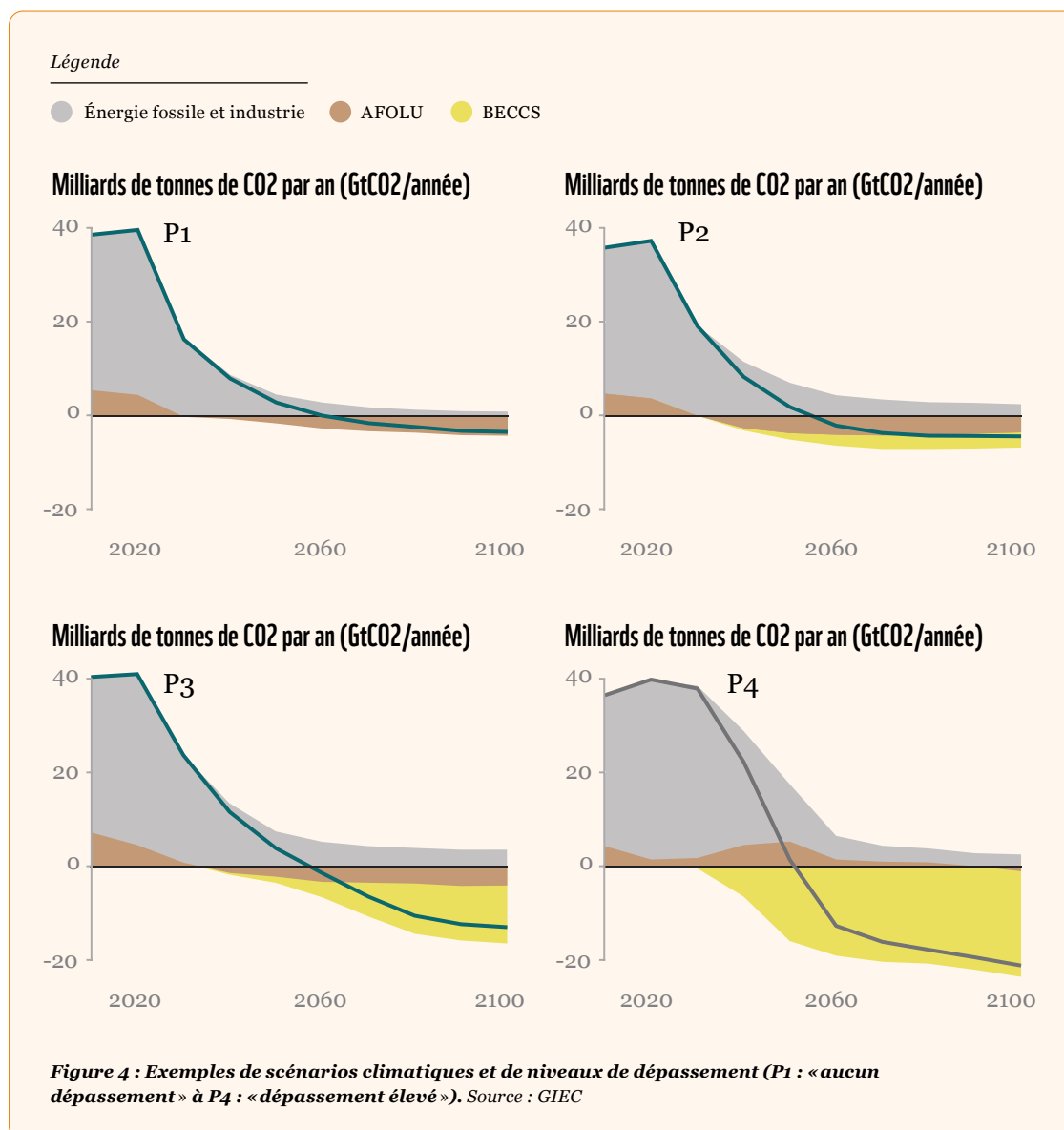
leurs cibles et les progrès réalisés par rapport aux cibles dans des rapports accessibles au public. Cela ajoute de la crédibilité et de la transparence aux cibles et aux progrès et envoi des signaux aux acteurs du marché et aux autres institutions financières. En outre, toutes les grandes initiatives « Net Zéro » exigent un certain niveau de reporting (principalement sur une base annuelle).

Si cela est matériel pour le modèle d'entreprise, les institutions financières devraient suivre les exigences juridiques en matière de reporting et les recommandations d'autres initiatives internationales, telles que la Taskforce for Climate-Related Financial Disclosures (TCFD), et devraient très probablement publier les informations correspondantes dans le rapport annuel et sur leur site web.

QUELS SCÉNARIOS DOIS-JE UTILISER POUR FIXER UNE CIBLE NET ZÉRO ?

Il existe une poignée d'organismes internationaux qui ont élaboré des scénarios *science-based* pour atteindre la cible « Net Zéro » d'ici 2050, comme le GIEC avec son 'rapport 1,5°C' et le scénario NZE2050 de l'AIE.

Cependant, si tous les scénarios s'accordent sur le même objectif final (Net Zéro d'ici 2050 afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici la fin du siècle), différentes approches peuvent être adoptées : par exemple, le scénario du GIEC comporte



4 « sous-scénarios » : P1, P2, P3 et P4. Chacun d'entre eux présente un niveau variable de « dépassement ». Certains scénarios (P1 et P2) supposent une action immédiate et donc une absence de dépassement ou un faible dépassement (c'est-à-dire une dépendance très limitée à l'égard d'émissions négatives avant ou après 2050), tandis que les scénarios P3 et P4 supposent que les réductions d'émissions seront limitées dans un premier temps, avant une chute soudaine entre 2040 et 2050. Tout au long du siècle, il y aura d'importantes « émissions négatives » (par exemple, la bioénergie avec capture et stockage du carbone (BECCS) ou d'autres technologies permettant d'extraire le carbone de l'atmosphère) : cette stratégie est perçue par beaucoup comme risquée et reposant

trop lourdement sur des technologies non éprouvées. À ce titre, il est fortement recommandé que seuls les scénarios P1 et P2 soient utilisés par les institutions financières.

En outre, certaines initiatives, telles que la Net Zero Banking Alliance³, indiquent que les organisations ne devraient utiliser que des scénarios « sans dépassement » ou « à faible dépassement ».

En sélectionnant un scénario, une institution financière doit s'assurer qu'il est science-based (« fondé sur la science ») et que le marché le considère comme robuste. L'institution doit revoir régulièrement le modèle pour tenir compte des mises à jour de la science du climat.

QUELLES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DOIVENT ÊTRE COMPRIS DANS MA CIBLE ?

La réponse sera spécifique à chaque institution financière. Néanmoins, en fixant une cible, une institution financière doit tenir compte des domaines sur lesquels elle exerce un contrôle et, ce faisant, se demander si une activité financière a une incidence réelle sur l'économie réelle. De manière générale, les institutions financières doivent chercher à couvrir ce qui figure (ou figurerait) dans leurs bilans, car cela peut être considéré comme relevant de leur sphère de contrôle. Si les exclusions sectorielles doivent couvrir toutes les activités financières, l'inclusion de certaines activités financières dans les cibles pourrait n'être pratique que dans certains cas.

Par exemple :

- Est-il possible d'évaluer l'impact d'une action visant à atteindre un objectif pour un produit dérivé ?
- Comment fixer une cible pour les services de conseil ?

En outre, où est-ce qu'une institution financière « détient le pouvoir » ? Pour les instruments à revenus fixes, quels sont les leviers dont dispose une institution financière pour orienter les décisions prises par une entreprise ?

Plusieurs initiatives net-zéro - pour les investisseurs institutionnels (NZAOA), les gestionnaires d'actifs (NZAMi) et les banques (NZBA) - ont développé des approches pour la fixation de cibles net-zéro : celles-ci peuvent fournir des informations supplémentaires aux institutions financières qui souhaitent fixer de telles cibles. De plus amples informations sur chaque initiative sont disponibles à la page 27.

EXEMPLES DE CATÉGORIES / ACTIVITÉS FINANCIÈRES

- Prêts aux particuliers (hors prêts personnels)
- Prêts aux entreprises
- Facilités de crédit renouvelables
- Financement de projets
- Actions cotées en bourse
- Obligations d'entreprises
- Obligations souveraines/ gouvernementales/ d'agences
- Capital-investissement et dette privée, y compris le capital-risque
- Titres à revenus fixes titrisés (ABS, MBS, obligations sécurisées)
- Souscription de dettes et d'actions
- Titres du portefeuille de négociation
- Garanties de crédit
- Activités hors bilan
- Services de conseil (par exemple, fusions et acquisitions)
- Titres de courtage
- Contrats d'assurance
- Services de transaction
- Produits dérivés
- Commerce de matières premières

Tableau 2. Source : Protocole GHG

³ <https://www.unepfi.org/net-zero-banking/>

LES MÉTHODOLOGIES DE COMPTABILISATION DU CARBONE

Cet encadré fournit des détails supplémentaires spécifiques sur les points à prendre en compte si l'on choisit d'utiliser les émissions Scope 3 pour fixer des cibles nettes zéro. Il est important de noter qu'il ne s'agit pas de la seule façon de fixer et de mesurer les cibles « Net Zéro ».

Si je fixe des cibles basées sur des méthodologies de comptabilisation du carbone, quelle Scope des émissions dois-je inclure dans mes cibles ?

Pour presque toutes les institutions financières, la grande majorité de leurs émissions proviendront de leurs émissions Scope 3, et en particulier de la catégorie 15 des « émissions financées », c'est-à-dire

les émissions qui proviennent de leur portefeuille, tel que défini par le GHG Protocol.

Pour que l'engagement « Net Zéro » d'une institution financière soit crédible, il est donc nécessaire que les émissions de catégorie 15 du Scope 3 soient incluses dans le champ d'application de la cible, qui peut également inclure les émissions du Scope 1, 2 et des catégories 1 à 14 du Scope 3, bien que leur importance en termes d'impact de l'entreprise sur le climat soit normalement beaucoup plus faible.

D'autres méthodologies ou approches (par exemple, l'utilisation de métriques allant au-delà de l'empreinte carbone, tels que le financement de différents secteurs ou les plans de production prospectifs en unités physiques des entreprises investies) peuvent contribuer à l'établissement d'une cible Net Zéro.

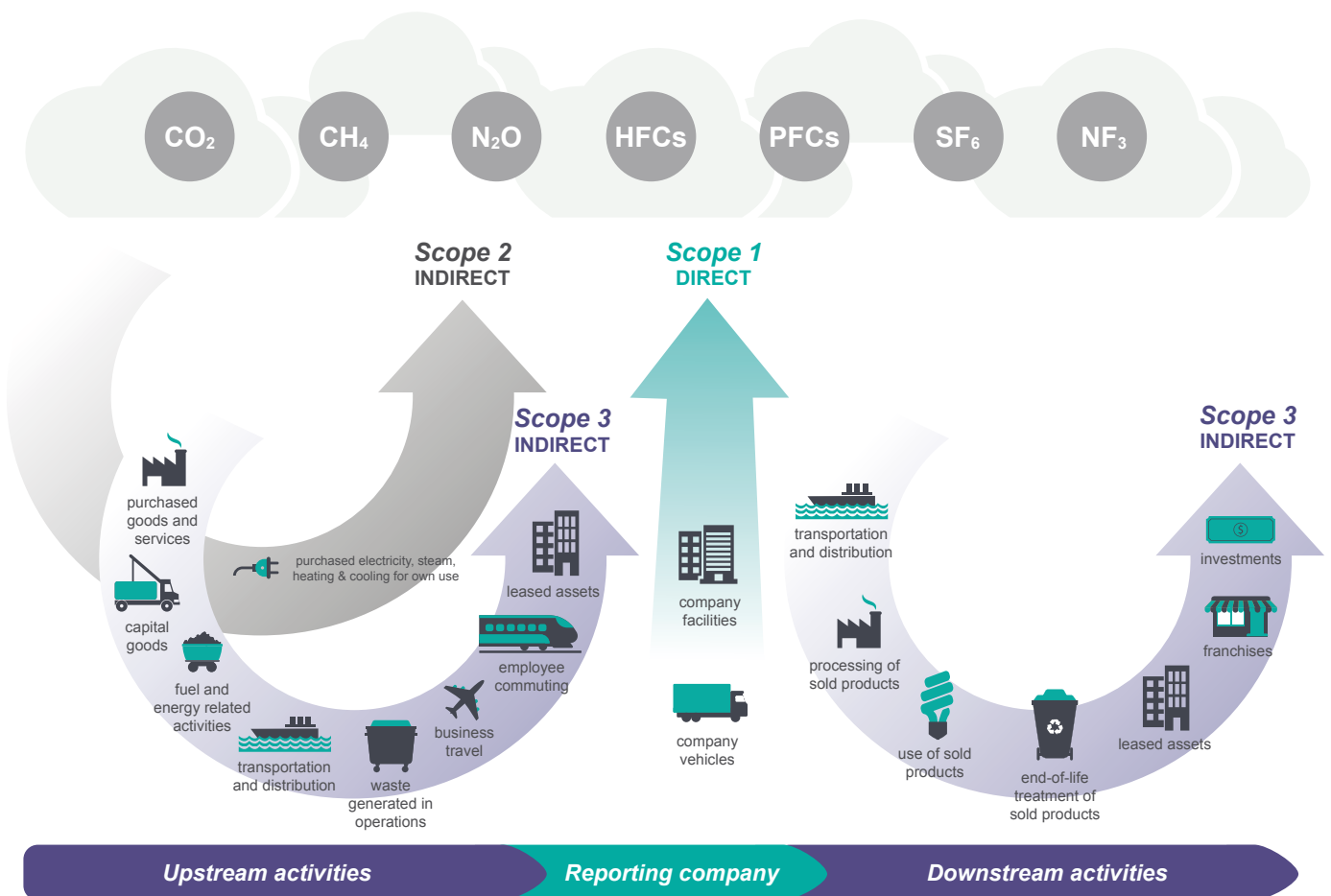


Figure 5. Source : Protocole GHG

Si je fixe des cibles fondées sur des méthodologies de comptabilisation du carbone, dois-je inclure les émissions de Scope 3 de mes investissements et de mes clients (en plus de leurs émissions Scope 1 et 2) ?

Pour tous les types de méthodologies de fixation de cibles, l'impact de la chaîne de valeur des entreprises investies ou des clients peut être pris en compte.

À ce jour, en ce qui concerne les méthodologies de comptabilisation du carbone, la majorité des initiatives publiques relatives à la fixation de cibles climatiques pour les institutions financières rendent obligatoire l'inclusion des émissions de Scope 1 et 2 des clients, tandis que les émissions de Scope 3 des clients sont facultatives ou encouragées. Par exemple, la NZAOA pour les propriétaires d'actifs note que « le Scope 3 doit être inclus dans la mesure du possible ».

Si, à première vue, il ne semble pas controversé de vouloir inclure l'intégralité des émissions des clients (les trois Scope 1, 2 et 3) dans les cibles, cette flexibilité reflète un certain nombre de problèmes, liés à la fois à la disponibilité des données et à des incertitudes méthodologiques.

1) La disponibilité des données Scope 3 des clients

Alors que la disponibilité des données Scope 1 et 2 est élevée pour la majorité des entités cotées en bourse et qu'elle est de plus en plus souvent vérifiée par les auditeurs financiers des sociétés, la disponibilité des données Scope 3 pour les entités cotées en bourse est plus limitée et la qualité de ces données est souvent critiquée pour son inexactitude, par exemple en raison des difficultés rencontrées par les clients eux-mêmes pour collecter les données. Alors que les valeurs erronées seraient lissées dans un grand ensemble de données, l'utilisation des données Scope 3, si elle n'est pas vérifiée, pourrait potentiellement conduire à des évaluations erronées.

Plus généralement, il est difficile de trouver des données (Scope 1, 2 ou 3) pour les entités non cotées : pour certaines institutions financières, cela pourrait représenter la majorité du bilan.

2) La disponibilité des données, plus généralement

Comme souligné ci-dessus, il est difficile d'obtenir des données de Scope 3 (et, dans certains cas, de Scope 1 et 2).

En tant que tel, un moyen courant de combler cette absence est de développer des substituts, par exemple basés sur la ventilation par secteur, la valeur de l'entreprise, les revenus ou les activités spécifiques au secteur. La précision de l'indicateur augmente en fonction du nombre de variables utilisées.

Il peut s'agir d'un premier pas important, mais cela reste un moyen imparfait de calculer le profil d'émissions complet d'un client. Tant que la réglementation ou les forces du marché n'exigeront pas un reporting public et complet des émissions d'un client, il restera difficile de dresser un tableau précis des émissions totales financées par l'institution financière (y compris les émissions de Scope 3 des clients).

3) Comment décidez-vous si ces émissions sont les vôtres ou celles d'une autre institution financière ?

Ce défi est courant, que l'institution financière utilise des méthodologies de comptabilisation du carbone ou une autre approche. Voir [page 8](#) pour une explication des approches méthodologiques.

4) Comment éviter le double comptage dans mon portefeuille ?

Outre les problèmes de qualité des données liés à la comptabilisation du Scope 3, un double comptage peut se produire. Par un exemple simplifié, si vous investissez dans un fabricant de pneus, un constructeur automobile et un producteur de pétrole, vous pourriez compter 3 fois les émissions « en aval » pour une seule voiture.

Dans la pratique, c'est un risque, et c'est pourquoi de nombreuses méthodologies préconisent des cibles basées sur l'intensité carbone par secteur d'activité. Cela permet d'éviter le double comptage que l'on peut rencontrer entre les secteurs. Une autre façon d'éviter le double comptage consiste à déclarer ces émissions séparément dans le calcul des émissions financées.

⁴ Il existe d'autres raisons, potentiellement matérielles sur le plan financier, de le faire, par exemple en matière de gestion des risques ou de calcul de l'exposition potentielle aux futures taxes sur le carbone. Notre position concerne les conséquences environnementales des émissions d'un portefeuille.

5) Les émissions de Scope 3 de mes clients sont-elles réellement “matérielles” ?

Cela dépend. Bien qu'il puisse y avoir une valeur académique intrinsèque à calculer une valeur aussi complète que possible pour les émissions de son portefeuille, l'un des objectifs ultimes - et le plus critique dans ce contexte - de cette démarche devrait être d'avoir ce que l'on appelle communément « un impact sur l'économie réelle » : c'est-à-dire que l'institution financière - tout en maximisant sa propre performance commerciale - oriente le capital vers une activité économique qui soutient une économie nette zéro en 2050.

Par conséquent, ce qui importe dans ce contexte, c'est d'évaluer la matérialité des émissions de Scope 3 pour le client.

Par exemple, les émissions de Scope 3 d'une société de services gérant un grand data center seront probablement négligeables par rapport à leurs émissions de Scope 1 et 2. Par conséquent, une société de services dans un secteur spécifique aura, en moyenne, des émissions globales d'un ordre de grandeur similaire à celles d'une autre société de service de taille similaire.

Cependant, si vous investissez dans une entreprise de construction automobile, alors que les émissions de Scope 1 et 2 peuvent être matérielles par rapport à d'autres secteurs, la majorité des émissions des constructeurs automobiles produisant des véhicules à moteur à combustion interne (MCI) proviendront de l'utilisation de leurs véhicules au cours de la prochaine décennie. Par conséquent, un constructeur qui se concentre sur les véhicules électriques ou hybrides aura des émissions de Scope 3 nettement inférieures.

Ainsi, dans le secteur automobile, un investisseur qui ne considère que les émissions de Scope 1 et de Scope 2 verra des différences limitées entre des entreprises de taille similaire et le choix d'un fabricant de véhicules à moteur à combustion interne ou d'un producteur de véhicules électriques n'aura qu'une incidence limitée sur le profil d'émissions de l'investisseur.

Cependant, l'inclusion des émissions de Scope 3 dans le profil d'émissions fera une différence significative dans le profil d'alignement d'un investisseur et dans sa capacité à atteindre une cible Net Zéro d'ici 2050 ayant un impact réel dans l'économie réelle.

En d'autres termes, l'intensité des émissions de CO₂e/km du fabricant de moteurs à combustion interne sera nettement plus élevée que celle du fabricant de véhicules électriques, mais seulement si les émissions de Scope 3 sont incluses.

6) Alors pourquoi utiliser les émissions de Scope 3 des clients ?

Avec un ensemble complet de données, des méthodologies appropriées et des systèmes solides pour éviter le double comptage, il est possible de définir un profil précis des émissions de Scope 3 à inclure dans la fixation des cibles.

Néanmoins, même en l'absence d'un profil « parfait », l'inclusion des émissions du Scope 3 des clients peut servir de référence pour suivre les progrès accomplis, tout en reconnaissant l'existence de trous dans les données.



CRITERES WWF POUR DES ENGAGEMENTS NET ZÉRO CRÉDIBLES POUR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

© Sean Pollock / Unsplash, G. G. / WWF

NOTE INTRODUCTIVE

Le WWF a développé cinq critères pour définir le niveau de crédibilité, de profondeur et de robustesse des engagements net zéro des institutions financières (gestionnaires d'actifs, investisseurs institutionnels, banques commerciales). Ces critères sont ancrés dans la science climatique la plus récente, telle que fournie notamment par le [rapport spécial 1,5°C du GIEC](#).

Nous pensons que tous types d'institutions financières peuvent aujourd'hui adopter des engagements net zéro crédibles pour toutes leurs activités (investissement, banque, assurance) et toutes les classes d'actifs⁵.

Ces cinq critères visent à fournir une première liste de haut niveau. Dans la prochaine itération du document, le WWF fournira des détails supplémentaires pour chacun des critères et affinera les critères par type d'institution financière (c'est-à-dire les gestionnaires d'actifs, les investisseurs institutionnels, les banques commerciales).

Les cinq critères s'appuient sur les [critères de départ](#) de la « Race to Zero ». Le tableau ci-dessous indique où le WWF a ajouté des critères ou des modifications spécifiques aux institutions financières.

CRITÈRES	LOGIQUE D'APPLICATION AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES
1. S'ENGAGER	Très similaire aux autres acteurs ; nécessite peu de modifications.
2. PLANIFIER	Très similaire aux autres acteurs ; nécessite peu de modifications.
3. AGIR	D'autres critères spécifiques au secteur financier sont nécessaires, étant donné l'absence d'une compréhension cohérente de ce que signifient les cibles Net Zéro et les cibles à court terme pour les institutions financières. Les suggestions du WWF s'appuient sur les cadres opérationnels de fixation des cibles et d'autres ressources appropriées.
4. PUBLIER	Très similaire à celui des autres acteurs ; nécessite peu de modifications.
5. CONTRIBUER	Nouveau critère : étant donné la nécessité de poursuivre le développement et la consolidation de la méthodologie, nous suggérons que les institutions financières s'engagent à contribuer à ce besoin.

Tableau 3 : Modifications apportées par le WWF aux critères Race to Zero Starting Line

⁵ Le WWF reconnaît qu'à l'heure actuelle, toutes les activités et classes d'actifs ne sont pas couvertes par des outils et méthodologies permettant d'adhérer à toutes les étapes décrites dans ce document, mais estime qu'en prenant des engagements Net Zéro, les institutions financières s'engagent à contribuer au développement et à l'application de tels outils et méthodologies au fil du temps.

CRITÈRES POUR LES ENGAGEMENTS NET ZÉRO DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Pour que les engagements Net Zéro soient crédibles, le WWF estime que les institutions financières devraient :

- 1/ **S'engager** au niveau de la direction de l'organisation, à atteindre la cible Net Zéro d'ici 2050 ou plus tôt, conformément aux efforts mondiaux pour limiter le réchauffement à 1,5°C.
- 2/ **Planifier**. Expliquer les mesures qui seront prises pour atteindre la cible Net Zéro et s'engager à calibrer toutes les activités (voir le point 3 ci-dessous) sur la base de scénarios scientifiques sans dépassement ou à faible dépassement de 1,5°C (par exemple, les voies P1 ou P2 du rapport spécial 1,5°C du GIEC) qui ne reposent pas de façon excessive sur des technologies d'élimination du dioxyde de carbone et qui exigent donc une réduction mondiale du CO₂ d'environ 50 % d'ici 2030⁶.
- 3/ **Agir**. Prendre des mesures immédiates pour atteindre le niveau Net Zéro d'ici la COP26 - conformément aux exigences scientifiques énoncées au point 2 ci-dessus - notamment :
 - La fixation d'une série de cibles à court terme qui couvrent tous (c'est-à-dire sans sélection) les niveaux et activités suivants : cibles au niveau du (sous-)portefeuille, cibles par sec-

teurs, cibles pour l'engagement des entreprises et cibles pour les investissements verts⁷.

- Adopter des politiques d'investissement pour les secteurs les plus matériels dont les combustibles fossiles⁸, les secteurs liés à la déforestation (agriculture et foresterie), les transports à forte teneur en carbone, et l'industrie à forte teneur en carbone (par exemple, le ciment, l'acier, les produits chimiques, etc.).
- S'engager à s'efforcer d'obtenir un impact dans l'économie réelle en élaborant une stratégie d'engagement solide et rendue publique⁹ vers les entreprises bénéficiaires, les décideurs politiques et les prestataires de services comme principale tactique pour atteindre les cibles du (sous-)portefeuille. Une telle stratégie doit inclure des cibles limitées dans le temps et des étapes de remédiation¹⁰ au cas où l'engagement ne porterait pas ses fruits.
- 4/ **Publier**. S'engager à mesurer et à rendre compte des progrès réalisés en matière d'alignement sur l'objectif 1,5°C au moins une fois par an, y compris, dans la mesure du possible, via des plateformes alimentant le portail mondial d'action pour le climat de l'UNFCCC (*Global Climate Action Portal*).

⁶ La trajectoire P1 du GIEC prévoit une réduction de 54 % d'ici à 2030, et la trajectoire P2 une réduction de 47 %.

⁷ Il existe un nombre croissant de cadres de fixation de cibles qui permettent aux institutions financières de fixer des cibles à court terme, tels que [l'initiative Science-based targets for financial institutions](#), le « [UN-convened net zero asset owner alliance target setting protocol](#) » et l'[IIGCC « Paris aligned investment initiative net-zero investment framework »](#).

⁸ Sur la base d'un calcul du budget carbone disponible pour un scénario du GIEC prévoyant une probabilité de 50 à 66 % de rester sous la barre des 1,5 °C de réchauffement climatique, et prenant en compte un dépassement faible ou nul ('low or no overshoot') et une élimination limitée du CO₂, le charbon thermique devrait être éliminé du système énergétique d'ici à 2030 dans la zone OCDE/Europe/Russie et d'ici à 2040 dans le monde. Le pétrole et le gaz devraient être éliminés d'ici à 2040 dans la zone OCDE/Europe/Russie et d'ici à 2050 dans le monde (IEA Beyond Two Degrees, 2017). Les institutions financières devraient veiller à ce que leur propre portefeuille soit libéré des combustibles fossiles dans les mêmes délais, en évaluant et en prenant des mesures (par exemple, en s'engageant et/ou en réduisant l'exposition et/ou en désinvestissant) pour garantir que les entreprises dans lesquelles elles investissent et/ou auxquelles elles fournissent des services financiers ont mis en place des plans de transition correspondants.

⁹ Une stratégie d'engagement doit comprendre : des cibles d'engagement ; une description de la manière dont les secteurs/entreprises à engager ont été identifiés ; les demandes climatiques adressées aux secteurs/entreprises ; le nombre et la ventilation sectorielle des engagements réalisés en matière de changement climatique au cours des 12 derniers mois ; une description de la stratégie d'escalation de l'engagement (reporting et justification du vote des résolutions des actionnaires sur le climat, des votes contre la direction pour des raisons climatiques, des décisions de désinvestissement en cas d'engagement infructueux, etc.)

¹⁰ Pour les entreprises, cela peut impliquer la diffusion de messages publics, le dépôt/le soutien de résolutions d'actionnaires, la fin de la participation aux efforts de mobilisation de capitaux par le biais d'émissions obligataires/de prêts, le vote contre la direction et, finalement, le désinvestissement si l'entreprise ne répond pas aux demandes.

5/ **Contribuer** à l'élaboration et à l'application de méthodologies crédibles d'alignement des portefeuilles qui permettent de piloter et de mesurer la contribution de l'institution financière aux réductions réelles dans le cadre d'une trajectoire

de 1,5°C. Cela implique notamment d'aller au-delà de la mesure des « émissions financées », et comprend pour les institutions financières d'éviter immédiatement les investissements dans de nouvelles infrastructures à fortes émissions¹¹.

SCIENCE-BASED TARGETS INITIATIVE – FINANCIAL INSTITUTIONS (SBTI-FI)

L'initiative Science Based Targets (SBTi) mobilise les entreprises pour qu'elles fixent des cibles fondées sur la science (science-based) et renforce leur avantage concurrentiel dans la transition vers une économie bas de carbone. Il s'agit d'une collaboration entre le CDP, le United Nations Global Compact, le World Resources Institute (WRI) et le WWF.

SBTi a lancé un cadre pour les institutions financières (SBTi-FI) en octobre 2020 qui comprend des méthodes de fixation des cibles, des critères de validation des cibles, des recommandations, un outil de fixation des cibles et un guide pour les institutions financières afin d'aligner leurs portefeuilles de prêts et d'investissements avec les ambitions de l'Accord de Paris. Les cibles doivent

être fixées pour un horizon de 5 à 15 ans, et le cadre actuel couvre les classes d'actifs suivantes : immobilier, prêts hypothécaires, financement de projets de production d'électricité et instruments d'entreprise (actions, obligations, prêts).

Les institutions financières peuvent déjà mettre en œuvre certaines parties du cadre SBTi-FI de manière à ce que leurs cibles à court terme soient conformes à leurs ambitions Net Zero long terme. En outre, SBTi travaille sur un document d'introduction pour la fixation de cibles Net Zéro dans le secteur financier, qui servira de base à l'alignement de l'ensemble du cadre SBTi-FI sur l'ambition Net Zero d'ici 2050.

¹¹ Cela comprend des investissements directs dans des projets d'infrastructure et/ou la fourniture de financements ou de services (par exemple, des prêts pour des projets, des financements par le biais d'instruments d'entreprise (prêts aux entreprises, actions, obligations), la souscription d'assurances, la souscription de prêts, etc.



ENGAGEMENTS NATIONAUX

© M. (@lamerbrain) / Unsplash

PAYS	CIBLE	PAYS	CIBLE
AFRIQUE DU SUD	2050	JAPON	2050
ALLEMAGNE	2050	KAZAKHSTAN	2060
ANDORRE	2050	LAOS	2050
ARGENTINE	2050	LETTONIE	2050
AUTRICHE	2040	LUXEMBOURG	2050
BARBADE	2030	MALAWI	2050
BHOUTAN	Réalisé	MALDIVES	2030
BRÉSIL	2060	MAURICE	2070
CANADA	2050	MONACO	2050
CAP-VERT	2050	NAURU	2050
CHILI	2050	NÉPAL	2050
CHINE	2060	NORVÈGE	2030
COLOMBIE	2050	NOUVELLE-ZÉLANDE	2050
CORÉE DU SUD	2050	PANAMA	2050
COSTA RICA	2050	PORTUGAL	2050
DANEMARK	2050	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	2050
ESPAGNE	2050	ROYAUME-UNI	2050
FIDJI	2050	SINGAPOUR	2060
FINLANDE	2035	SLOVAQUIE	2050
FRANCE	2050	SLOVÉNIE	2050
GRENADE	2050	SUÈDE	2045
HONGRIE	2050	SUISSE	2050
ÎLES MARSHALL	2050	SURINAME	Réalisé
IRLANDE	2050	UE	2050
ISLANDE	2040	URUGUAY	2030
ITALIE	2050	USA	2050
JAMAÏQUE	2050		

Tableau 4 : Engagements mondiaux de Net Zéro au niveau des pays. Source : https://www.climatewatchdata.org/net-zero-tracker?indicator=nz_year



**INITIATIVES
INTERNATIONALES
POUR LES INSTITUTIONS
FINANCIÈRES**

© Francesco Ungaro / Unsplash

Le *Private Finance Hub* de la COP26, dirigé par Mark Carney en sa qualité d'envoyé spécial des Nations Unies et de conseiller du Premier ministre britannique, se concentre, avant novembre 2021, sur la mise en place d'un système qui mobilise le financement privé afin de soutenir la réorganisation de nos économies en vue d'atteindre Net Zéro.

L'objectif du groupe est de faire en sorte que chaque décision financière professionnelle tienne compte du changement climatique.

Pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'un cadre adéquat afin que le secteur financier puisse allouer des capitaux pour gérer les risques et saisir les opportunités de la transition vers le Net Zéro. À ces fins, le **Private Finance Hub de la COP26** travaille avec le secteur privé et d'autres parties prenantes pour élaborer des travaux de :

- Reporting
- Gestion des risques
- Rendements financiers
- Mobilisation

Dans la troisième catégorie « Rendement financiers », les banques, les gestionnaires d'actifs et les investisseurs institutionnels sont invités à prendre les mesures suivantes :

S'engager à aligner les portefeuilles et les prêts sur le principe du « Net Zéro », publier des informations en conséquence et des plans de transition crédibles.

Pour soutenir ce travail, la « **Race to Zero** » est une campagne mondiale visant à rallier le leadership et le soutien des entreprises, des villes, des régions et des investisseurs en faveur d'une reprise saine, résiliente et Net Zéro, qui prévient les risques futurs, crée des emplois et débloque une croissance inclusive et durable.

La campagne, coordonnée par l'ONU, rassemble les engagements Net Zéro d'une série de réseaux et d'initiatives de premier plan dans la communauté de l'action climatique.

Au sein de **Race to Zero**, la Glasgow Finance Alliance for Net-Zero (GFANZ), lancée en avril 2021, est dirigée par le Private Finance Hub de la COP26 de Mark Carney. Elle accueillera les différents engagements Net Zéro du secteur financier qui ont été accrédités par **Race to Zero**.

Quatre des initiatives¹³ bien établies sont :

- L'UN-convened Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA)
- L'initiative Net Zero Asset Managers (NZAMI)
- La Net Zero Banking Alliance (NZBA)
- La Paris Aligned Investment Initiative (PAII)

L'UN-CONVENED NET ZERO ASSET OWNER ALLIANCE (NZAOA)

Hôte/Secrétariat : PRI / UNEP FI

Public cible : Investisseurs Institutionnels

La **Net Zero Asset Owner Alliance**, convoquée par l'ONU, est un groupe international de 37 investisseurs institutionnels (en mai 2021) représentant 5,7 mille milliards de dollars d'actifs sous gestion qui se sont engagés à faire passer leurs portefeuilles d'investissement à des émissions Net Zéro d'ici 2050.

Le groupe a publié collectivement, fin 2020, un protocole de fixation des cibles qui met en évidence des principes et des exigences techniques à respecter lors de l'élaboration de cibles intermédiaires et de plans d'action associés, couvrant des cibles au niveau

du portefeuille, des cibles au niveau du secteur, des cibles d'engagement et des cibles de suivi de la « transition financière ». Tous les propriétaires d'actifs doivent fixer des cibles dans au moins trois de ces domaines, les cibles d'engagement étant obligatoires.

Le groupe a 6 pistes de travail principales pour ses membres qui reflètent l'ambition et les objectifs de l'engagement : travaux techniques ; engagement ; politique ; communication ; financement de la transition ; et recrutement.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.unepfi.org/net-zero-alliance/>

¹³ En mai 2021, seules la NZAOA, la NZAMI and la NZBA sont membres de la GFANZ.

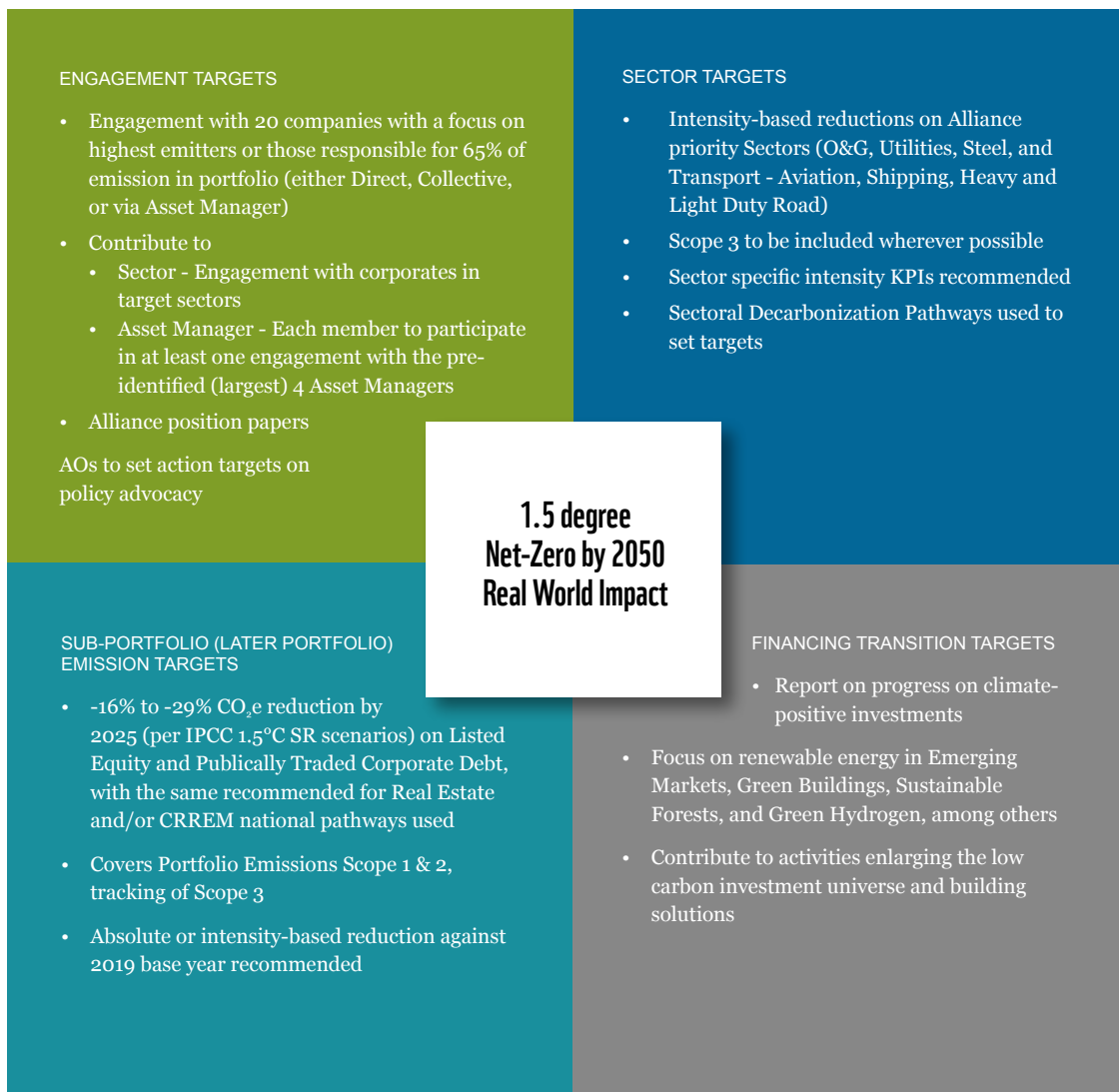


Figure 6 : Critères de la NZAOA pour l'établissement de cibles «Net Zéro» par les investisseurs institutionnels.
Source : NZAOA Target Setting Protocol

L'INITIATIVE NET ZERO ASSET MANAGERS (NZAMI)

Hôte/Secrétariat : AIGCC, CDP, Ceres, IIGCC, et PRI

Public cible : Propriétaires d'actifs

L'initiative Net Zero Asset Managers est un groupe international de gestionnaires d'actifs qui s'engagent à soutenir la cible Net Zéro d'ici 2050 ou plus tôt, conformément aux efforts mondiaux pour limiter le réchauffement à 1,5 degré Celsius et à soutenir les investissements alignés sur les émissions Net Zéro d'ici 2050 ou plus tôt.

En mai 2021, elle comptait 87 signataires avec 37 mille milliards de dollars d'actifs sous gestion.

Les gestionnaires d'actifs signataires se sont engagés à fixer des cibles intermédiaires pour 2030, dans l'année

qui suit leur adhésion à l'initiative, en ce qui concerne la proportion d'actifs à gérer en vue d'atteindre des émissions Net Zéro d'ici 2050 ou plus tôt.

Les gestionnaires d'actifs qui rejoignent l'initiative s'engagent à rendre des comptes de manière transparente et rigoureuse. Les signataires rendront compte chaque année des progrès réalisés en se servant des recommandations de la *Task Force for Climate-related Financial Disclosures* (TCFD), notamment en définissant un plan d'action climatique et en le soumettant à un contrôle externe.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.netzeroassetmanagers.org/>

LA NET ZERO BANKING ALLIANCE (NZBA)

Hôte/Secrétariat : UNEP FI

Public cible : Banques

La *Net Zero Banking Alliance* a été lancée en avril 2021. Il s'agit d'une alliance mondiale de banques qui se sont engagées à aligner leurs livres de prêt et leurs portefeuilles sur des émissions Net Zéro d'ici 2050, en cohérence avec une hausse maximale de la température de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels.

Cet engagement exige des banques qu'elles se fixent une cible intermédiaire de 2030 ou plus tôt, en utilisant des lignes directrices solides, *science-based*, élaborées par le groupe Collective Commitment to Climate Action (CCCA) de l'UNEP-FI.

L'Alliance rassemble 43 banques représentant 28,5 mille milliards de dollars d'actifs, qui s'engagent à réduire les émissions de GES opérationnelles et attribuables de leurs portefeuilles de prêts et d'investissements afin de s'aligner sur les cibles Net Zéro d'ici 2050 ou plus tôt. Les efforts seront déployés en priorité là où ils ont ou peuvent avoir l'impact le plus important, c'est-à-dire dans les secteurs les plus émetteurs de GES de leurs portefeuilles.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.unepfi.org/net-zero-banking/>

LA PARIS ALIGNED INVESTMENT INITIATIVE (PAII)

Hôte/Secrétariat : IIGCC , Ceres, AIGCC et IGCC

Public cible : Investisseurs institutionnels et gestionnaires d'actifs

La *Paris Aligned Investment Initiative* (PAII) a été créée en mai 2019 par l'IIGCC afin d'aider les investisseurs à aligner leurs portefeuilles sur les cibles de l'Accord de Paris.

Le *PAII Net Zero Investment Framework*, publiée en mars 2021, fournit un ensemble commun d'actions, de mesures et de méthodologies recommandées grâce auxquelles les investisseurs peuvent maximiser leur contribution à l'atteinte d'émissions mondiales Net Zéro d'ici 2050 ou plus tôt. Il couvre actuellement 4 classes d'actifs : obligations souveraines, actions cotées, instruments à revenu fixe d'entreprise et immobilier.

Son objectif principal est de s'assurer que les investisseurs peuvent décarboner les portefeuilles d'investissement et augmenter les investissements dans les solutions climatiques, d'une manière compatible avec un avenir Net Zéro.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.parisalignedinvestment.org/media/2021/03/PAII-Net-Zero-Investment-Framework_Implementation-Guide.pdf

LE WWF ŒUVRE POUR METTRE UN FREIN À LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL DE LA PLANÈTE ET CONSTRUIRE UN AVENIR OÙ LES HUMAINS VIVENT EN HARMONIE AVEC LA NATURE.



Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

ensemble, nous sommes la solution™ www.wwf.fr

© 2021

© 1986 Panda Symbol WWF - World Wide Fund For Nature (Formerly World Wildlife Fund)

® "WWF" est une marque déposée.

Tous droits réservés.

WWF France, 35-37 rue Baudin - 93310 Le Pré-Saint-Gervais